

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2015

20H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M.Philippe POULAIN, M Jean-Pierre WRZOCHOL, M François LAURENT M Bruno PUIS, M Médéric PARROT.

Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Nadège ROELENS, Mme Nicole DIMINO, Mme Isabelle FORTE, Mme Michelle CHAMBRELENT

Absentes : Mme Christine NEIVA TORRES.

Mme Odile CORDIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.

A été désigné (e) secrétaire : M Denis MESSIO.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2015.
- Pass seniors.
- Tarif cantine.
- Transfert de l'urbanisme à Pont-Ste-Maxence.
- Création emploi mairie/médiathèque.
- Choix de l'architecte pour les travaux de mairie/médiathèque.
- Virement de crédits.
- Tirage au sort des jurés d'assise.

Questions diverses ;

- Visite du marais avec animateur.
- Rythmes scolaires 2015/2016.
- Travaux de voirie et divers en cours.

Ordre du jour supplémentaire :

- Transfert dans le domaine public des voiries de l'impasse des Peupliers.
- R.O.D.P (Redevance d'Occupation du Domaine Public) et R.O.P.D.P (Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public) pour G.R.D.F.

APPROBATION DU P V DU 09 AVRIL 2015

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à la majorité.

Vote pour : 12.

Vote contre : 2.

PASS SENIORS (délibération n°01-08/06/2015)

Monsieur Eric BARRUET fait part aux membres du conseil municipal d'une demande du Club des Mésanges à savoir que l'association fonctionne en année civile et qu'au niveau de leur trésorerie, ils souhaiteraient avoir le versement du pass seniors avant l'été.

Vote pour : 14

TARIF CANTINE (délibération n°02-08/06/2015)

Monsieur Eric BARRUET rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent délibérer sur le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2015/2016.

Il fait un compte rendu de l'année passée et signale que fin avril 11 500 repas ont été servis.

Prix actuel du repas : 4,70 € qui engendre un déficit estimé à moins de 1 000 € pour l'année scolaire (coût réel du repas 6,50 €) il rappelle que le personnel CCPOH encadrant le temps cantine sera désormais à la charge totale de la commune, l'intercommunalité n'intervenant plus financièrement.

Une proposition est faite pour établir le prix du repas à :

- 4,90 € le déficit passerait à 13 200 € avec un résiduel pour notre commune de 8 790 €

- 5,00 € le déficit passerait à 12 050 € avec un résiduel pour notre commune de 8 020 €.

Vote pour le prix du repas à 4,90 € : 11.

Vote contre : 3.

TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'URBANISME A LA COMMUNE DE PONT-STE-MAXENCE (délibération n°03-08/06/2015)

Monsieur le Maire rappelle que la D.D.T (Direction Départementale du Territoire) n'assurera plus les services d'urbanisme.

La commune de Pont-Ste-Maxence propose d'assurer cette prestation (qui est déjà existante dans leurs services) pour les 17 communes de la C.C.P.O.H.

Le coût/habitant/an est de 2,60 €. Un coût global de démarrage pour la mise en place de nouveau matériel informatique ainsi que la formation du personnel qui est estimé à 7 500 € pour l'ensemble des communes, le coût pour St Martin serait de 760 €

Une convention tripartite sera passée entre la C.C.P.O.H (qui n'a pas encore cette compétence pour les communes extérieures), la commune de Pont-Ste-Maxence et les communes intéressées.

Vote pour : 14

EMPLOI MAIRIE/MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire fait l'historique de l'emploi de la médiathèque et rappelle que l'agent titulaire est en arrêt de travail depuis le 28/11/2012 avec des reprises intermédiaires de courtes durées.

Le comité médical doit être saisi concernant la reprise de l'employée titulaire du poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe sur un temps complet, sachant que dans un premier temps, l'agent demande un ½ temps thérapeutique.

Après concertation avec l'intéressée, il est proposé de scinder le poste actuel de la façon suivante :

- 25h adjoint du patrimoine 2^{ème} à la médiathèque.
- 10h adjoint administratif de 2^{ème} classe au secrétariat de mairie.

L'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, actuellement recrutée par le Centre de Gestion de l'Oise passerait à 30h au lieu de 35h.

Monsieur le Maire, sollicite l'avis des membres du conseil municipal.

Favorables : 13.

Abstention : 1.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX MAIRIE-MEDIATHEQUE (délibération n°04-08/06/2015)

Madame Michelle CHAMBRELENT fait un compte-rendu des résultats de l'appel d'offres communiqués par l'ADTO, l'architecte le mieux placé est M.BAUER sur les 15 ayant postulé pour un montant de 74 163 € H.T suivant les critères définis en terme de prix et valeur technique.

Elle informe les membres du conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 15 juin prochain.

Une délibération est à prendre pour valider le choix et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Vote pour : 12.

Abstention : 2.

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire signale que la trésorerie vient de nous informer que les virements de crédits qu'ils nous avaient demandés de voter ne sont plus nécessaires (il s'agissait de régulariser des centimes d'euros au budget primitif sur la reprise des résultats de l'année précédente).

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Comme chaque année, nous avons reçu une circulaire concernant la nécessité de procéder au tirage au sort des jurés d'assises, celui-ci se déroule comme indiqué.

	Page	ligne	Nom – Prénom Adresse
1 ^{er} tirage	31	8	DESCHRYVER Jean-Louis 58 rue du Poncelet
2 ^{ème} tirage	92	1	RENIMA Emilie ép HACQUART 46 rue du Poncelet
3 ^{ème} tirage	31	10	DESMOULINS Marinette 34 rue de l'Avenir

TRANSFERT DE L'IMPASSE DES PEUPLIERS (délibération n°05-08/06/2015)

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réaménagement de trottoir ont été prévus impasse des Peupliers mais que ceux-ci ne pouvaient être exécutés par la commune la voirie faisait toujours partie du domaine privé du lotissement.

L'acte de vente de la parcelle Z 455 concernant la voirie du lotissement Pasquelot, a été rédigé en la forme administrative pour régularisation. Le présent immeuble d'une valeur vénale de 3€/m² soit 231 € pour 77 m² est transféré dans le domaine public de la commune pour l'euro symbolique.

Les frais d'hypothèque seront de 120 à 150 €, ceux-ci seront pris en charge par la commune.

Les membres du conseil municipal doivent donc se prononcer sur ce sujet.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

RODP (Redevance d'occupation du Domaine Public) due par GRDF (délibération n°06-08/06/2015)

Etant donné l'occupation du sol de notre commune par GRDF, ceux-ci doivent nous verser une redevance.

Pour 2014 : 152m à 0,35€ soit 53,20 €.

Pour 2015 : la somme due est de 205,86 €

Vote pour : 14.

VISITE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

Le syndicat du marais propose des visites sur site avec un maximum de 15 personnes x 3 visites entre juin et septembre. La classe de Monsieur MULLIER en effectuera 2 (vue le nombre) la dernière visite est proposée aux élus.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur François LAURENT, président du RPI fait un compte rendu des dernières réunions avec les parents d'élèves, les directeurs et le syndicat du RPI. Les horaires de la rentrée prochaine seront :

Pour Saint-Martin-Longueau :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h30 et 13h45/16h15.

Mercredi : 8h30/10h30.

Pour Bazicourt :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h40/11h40 et 13h55/16h25.

Mercredi : 8h30/10h30.

L'ouverture des portails se fera 10mn avant chaque entrée.

Les T.A.P seront assurées de 10h30 à 12h00, elles seront payantes à partir de cette année et le coût sera sur les mêmes bases que le périscolaire (barème 1 de la CAF). La gestion des inscriptions et du fonctionnement est déléguée à la CCPOH comme dans la plupart des communes

Il est signalé qu'il n'y aura pas de bus à 12 h et que les parents dont les enfants fréquentent les TAP devront les récupérer au périscolaire.

TRAVAUX DE VOIRIE ET DIVERS EN COURS

Monsieur Denis MESSIO signale que les travaux de l'impasse des Peupliers sont achevés ainsi que la voie de retournement de l'impasse des Oiseaux. Il reste à exécuter les travaux concernant la sécurité de la RD 1017 ainsi que le radar pédagogique.

En ce qui concerne la réfection des ECF (enrobé coulé à froid) de la rue des Ecole et la rue de l'Avenir, Monsieur MESSIO va consulter trois groupes, Eiffage, Vinci et Bouygues..

INFORMATIONS

zone d'activité Nord : Monsieur le Maire présente les panneaux d'information que la commune vient de recevoir de la CCPOH.

La réunion publique n'a pas apporté beaucoup de réponses aux questions posées.

Monsieur Philippe POULAIN signale qu'il faut être vigilant car cette zone ne créera pas d'emploi supplémentaire mais par contre engendrera des nuisances de circulation.

Stockage de véhicule sur parcelle privée :

Monsieur le Maire fait le point sur les désagréments constatés aux abords de deux parcelles sur lesquelles sont stockées depuis plusieurs années des carcasses de véhicules.

Celles-ci occasionnent des pollutions pour les proches voisins.

Malgré plusieurs courriers de demande d'évacuations de ces véhicules, le propriétaire n'a jamais répondu à ces demandes.

Monsieur le Maire a donc saisi les services compétents suite à de nouvelles plaintes des riverains et il s'est rendu sur le site accompagné d'un agent de la DREAL pour un constat.

Un rapport sera établi et transmis en Préfecture. Le propriétaire devra sous peine de procédure judiciaire se conformer au rapport émis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
	Pouvoir à M-C VERCRUYSSSE			

Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOCHOL	Christine NEIVA TORRES
				XXX